

**CONCOURS EXTERNES  
CORPS DES TECHNICIENS SUPERIEURS DES ETUDES ET DE  
L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

**CONSIGNES**

- 1) Afin de diminuer le risque de rejet de votre dossier d'inscription, veuillez lire attentivement l'ensemble des documents avant de le remplir.
- 2) Veiller à compléter les documents de manière lisible.
- 3) Lors du dépôt ou de l'envoi postal du ou des dossiers d'inscription, les documents devront être classés dans l'ordre indiqué des pièces à fournir au dossier d'inscription.
- 4) Si vous déposez votre demande d'inscription, la conformité des diplômes et des justificatifs de citoyenneté ou de résidence ne sont pas contrôlés à l'accueil.
- 5) Le dépôt ou l'envoi postal du ou des demandes d'inscription ne vaut pas inscription aux concours et fera l'objet d'un examen préalable.
- 6) Tout dossier incomplet ou non parvenu à la DRHFPNC dans le délai imparti sera rejeté.

**CONCOURS EXTERNES  
CORPS DES TECHNICIENS SUPERIEURS DES ETUDES ET DE  
L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE  
AU TITRE DE L'ANNEE 2020**

## NOTICE D'INSCRIPTION

### Les conditions

- être âgé de 18 ans au moins au cours de l'année 2020 ;
- être titulaire, au 10 février 2020, date de clôture des inscriptions, d'un baccalauréat, d'un diplôme ou titre classé au moins au niveau IV ou d'autres qualifications jugées équivalentes ;
- pour pouvoir s'inscrire au 1<sup>er</sup> concours justifier, au 10 février 2020, de la citoyenneté calédonienne ou de 10 ans de résidence continue en Nouvelle-Calédonie ;
- **s'acquitter d'un droit d'inscription au concours d'un montant de 1000 F.CFP.**

### Modalité de dépôt du dossier d'inscription

Les candidats disposent de 2 modes d'inscription :

1° utilisation d'un dossier de candidature papier pouvant être, avant le **10 février 2020 à 16H00** (le cachet de la poste faisant foi) :

- déposé au rez-de-chaussée de l'immeuble administratif Jacques IEKAWÉ, porte n° 2, 18 avenue Paul Doumer – Nouméa (section concours) les après-midi entre 12h15 et 16h

ou

- transmis par voie postale à la direction des ressources humaines et de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie, Service de l'accès à la fonction publique et de la formation initiale – B.P. M2 - 98 849 Nouméa cedex

2° inscription en ligne sur le site : <https://concours.gouv.nc/concours> (au plus tard le **10 février 2020 à minuit**)

### Candidat en situation de handicap

Les candidats en situation de handicap peuvent composer dans des conditions compatibles avec leurs moyens physiques. Pour ce faire, ils doivent accompagner leur demande d'inscription au concours d'un certificat médical précisant les mesures particulières à mettre en œuvre.

### Fonctions – lieu d'affectation

Les fonctions sont décrites dans la fiche statutaire jointe au dossier d'inscription.

### Choix du concours

Le 1<sup>er</sup> concours est ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie **ou** aux personnes ayant une durée de résidence de plus de **10 ans** en Nouvelle-Calédonie **ou** aux personnes étant mariées ou unies par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie.

Le 2<sup>nd</sup> concours est ouvert à tous, soit aux :

- citoyens et non citoyens de la Nouvelle-Calédonie,
- aux personnes ayant ou pas la durée de résidence exigée pour le 1<sup>er</sup> concours.

Il est à noter que les citoyens de la Nouvelle-Calédonie et les personnes ayant la durée de résidence de **10 ans** en Nouvelle-Calédonie peuvent présenter les 2 concours.

**CLOTURE DES INSCRIPTIONS : LE 10 FEVRIER 2020 à 16H00**

## PIECES A FOURNIR

### Pour le 1<sup>er</sup> concours ouvert aux citoyens de la Nouvelle-Calédonie et aux personnes justifiant de plus de 10 ans de résidence continus en Nouvelle-Calédonie

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 1**),
- deux vignettes de concours à 500 F.CFP ou une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*les vignettes devront être collées sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- deux enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*fournir qu'une enveloppe, si vous souhaitez recevoir votre convocation par mail*),
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille où figure l'identité de vos parents ainsi que la vôtre ou votre extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans**
- **Si vous avez coché citoyen(ne) sur le dossier d'inscription ci-joint, vous devez fournir :**
  - photocopie de la carte électorale spéciale accompagnée de l'original,
  - ou photocopie de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original,
- **Si vous avez coché résident(e) en Nouvelle-Calédonie sur le dossier d'inscription, vous devez vous reporter à la notice explicative relative aux pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1<sup>er</sup> concours**
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
  - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
  - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

### Pour le 2<sup>nd</sup> concours ouvert à tous

- la demande écrite d'inscription à concourir dûment remplie et signée (**annexe 2**),
- deux vignettes de concours à 500 F.CFP ou une vignette de concours à 1000 F.CFP, à se procurer auprès des bureaux de poste de la Nouvelle-Calédonie, de la paierie du Territoire (Centre-Ville – Nouméa) ou des paieries de Koné, Poindimié ou La Foa (*les vignettes devront être collées sur le dossier d'inscription à l'emplacement prévu à cet effet*),
- deux enveloppes timbrées à 75 F.CFP portant le nom, le prénom et l'adresse du candidat (*fournir qu'une enveloppe, si vous souhaitez recevoir votre convocation par mail*),
- une photocopie du diplôme exigé,
- une photocopie d'une pièce d'identité (en cours de validité),
- une photocopie complète du livret de famille où figure l'identité de vos parents ainsi que la vôtre ou votre extrait d'acte de naissance,
- un curriculum Vitae,
- une photocopie de leur participation à la journée défense et citoyenneté (JDC) **pour les personnes âgées entre 18 et 25 ans**
- **Si vous êtes en situation de handicap et avez besoin d'un aménagement prévu par la réglementation en matière de concours, vous devez fournir :**
  - une copie de la carte délivrée par la commission leur reconnaissant le statut de travailleur handicapé,
  - le certificat médical ci-joint à faire compléter et signer par un médecin ou une notification de la CRHD précisant les aménagements d'épreuves, dont pourraient bénéficier le candidat

## Notice explicative

Pièces à fournir pour justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie dans le cadre de votre inscription au 1<sup>er</sup> concours

### 1 – Vous êtes citoyen (ne)

Pour justifier de votre qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie, vous devez fournir la photocopie :

- de votre carte électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature (la carte électorale spéciale est celle qui vous permet notamment de voter lors des élections provinciales) ;

**ou**

- de l'attestation ou preuve d'inscription sur la liste électorale spéciale accompagnée de l'original lequel vous sera rendu au moment du dépôt de votre dossier de candidature. Cette attestation peut être demandée auprès de la Mairie dans laquelle vous êtes inscrit en tant qu'électeur.

### 2 – Vous n'êtes pas citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie mais vous souhaitez justifier de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie

La durée de résidence s'apprécie de manière continue à la date de clôture des inscriptions du concours.

**Exemple** : Si la date de clôture des inscriptions est fixée au 15 juin 2020 et que la durée de résidence pour se présenter au concours est de 10 ans, vous devez fournir des pièces justificatives de votre durée de résidence en Nouvelle-Calédonie pour la période continue du 15 juin 2010 au 15 juin 2020.



Les absences de la Nouvelle-Calédonie, pour accomplir le service national, pour poursuivre vos études, pour raisons familiales, professionnelles ou médicales ou pour formations seront comptabilisées comme de la résidence en Nouvelle-Calédonie sous réserve que vous ayez été résident(e) antérieurement à ces périodes d'absence du territoire.

**Pour justifier** de votre **durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie**, vous avez la possibilité de fournir les photocopies d'un ou plusieurs types de justificatifs suivantes (au choix, il n'est pas nécessaire de tous les fournir) :

- quittances de loyers (les factures d'eau, d'électricité ... ne sont pas recevables);

**et/ou**

- attestations de logement établies par un organisme immobilier (les attestations d'hébergement ne sont pas recevables) ; **et/ou**

- certificats de scolarité ;

**et/ou**

- avis d'imposition à votre nom ;

**et/ou**

- attestations de travail ou de couverture sociale (mutuelle, cafat, aide médicale...).



**Il vous est possible de produire différents types de justificatifs, l'important étant que vous soyez en mesure de justifier la totalité de la durée de résidence continue exigée.** Exemple : certificat de scolarité de 2010 à 2017 + avis d'imposition de 2018 + couverture sociale de 2019 à 2020.

### 3 – Vous êtes marié(e) ou uni(e) par un pacte civil depuis au moins 2 ans à un(e) citoyen(ne) de la Nouvelle-Calédonie ou un(e) résident(e) en Nouvelle-Calédonie

Dans cette hypothèse, vous pouvez utiliser la qualité de citoyen de la Nouvelle-Calédonie ou la durée de résidence en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint ou partenaire, pour cela, vous devez fournir l'ensemble des pièces suivantes :

- un justificatif de mariage ou d'union par un pacte civil (photocopie du livret de famille, l'extrait de l'acte de mariage ou photocopie de votre pacte civil) ; **et**

- un justificatif permettant de vérifier votre domiciliation ainsi que celle de votre conjoint(e) ou partenaire en Nouvelle-Calédonie ; **et**

- l'un des documents précités permettant de justifier de la citoyenneté calédonienne ou de la durée de résidence continue en Nouvelle-Calédonie de votre conjoint(e) ou partenaire.

## MODALITES PARTICULIERES DE DEROULEMENT DES EPREUVES EN FAVEUR DES CANDIDATS EN SITUATION DE HANDICAP

### Les aménagements possibles en faveur des personnes en situation de handicap (à préciser par le médecin ou la CRHD)

➤ pour les épreuves écrites, il est possible :

- d'organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- de majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- d'octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- de prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non-voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

## CERTIFICAT MEDICAL

(à compléter et à signer par un médecin si vous êtes en situation de handicap et si vous souhaitez un aménagement d'épreuve)

Je soussigné(e), Docteur \_\_\_\_\_

Certifie que, le handicap de :  Monsieur  Madame

Nécessite le(s) aménagement(s) suivant(s) :

➤ pour les épreuves écrites :

- organiser l'installation matérielle : les candidats en situation de handicap sont regroupés dans une salle spéciale
- majorer le temps de composition d'un tiers
- en cas d'inaptitude à l'écriture manuelle : le candidat peut dactylographier ses copies en utilisant une machine à écrire personnelle ou être assisté d'un secrétaire écrivant sous sa dictée
- concernant la dictée en cas de déficience auditive : recourir à un orthophoniste ou un traducteur de langage gestuel
- en cas de déficience visuelle : d'établir les sujets en braille ou le faire lire par un secrétaire. Pour rédiger la copie le candidat peut utiliser une machine à écrire ordinaire, de type braille ou tout matériel technique adapté ou rédiger en braille manuscrit

➤ pour les épreuves orales et écrites, il est possible :

- octroyer d'un temps supplémentaire majoré d'un tiers pour la préparation de l'épreuve
- prévoir la présence d'un lecteur de sujet pour les candidats non voyants

➤ pour les épreuves orales, lorsque la finalité de l'épreuve est principalement le contrôle des connaissances, il est possible :

- pour les candidats déficients de la parole ou auditifs : d'utiliser la communication écrite

*Date, signature et cachet du  
médecin*

## EPREUVES DU CONCOURS EXTERNE D'ACCES AU CORPS DES TECHNICIENS SUPERIEURS DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE

**Coefficient**                      **Durées**

### I - Epreuves d'admissibilité

1° Epreuves écrites obligatoires :

- |            |   |    |
|------------|---|----|
| - Français | 3 | 3H |
| - Anglais  | 2 | 2H |

2° Epreuves écrites optionnelles :

- |                                      |   |    |
|--------------------------------------|---|----|
| - soit mathématiques et physique (*) | 6 | 3H |
| - soit sciences de l'ingénieur (*)   | 6 | 3H |

3° Epreuve écrite facultative :

- |                                   |       |    |
|-----------------------------------|-------|----|
| - connaissances aéronautiques (*) | Bonus | 1H |
|-----------------------------------|-------|----|

### II- Epreuves d'admission

1° Epreuves orales obligatoires :

- |                          |   |                        |
|--------------------------|---|------------------------|
| - entretien avec le jury | 4 | 30 mn<br>Prépa : 30 mn |
| - anglais                | 3 | 15 mn<br>Prépa : 20 mn |

(\*) épreuves pouvant se présenter sous forme de questionnaires à choix multiples

Toute note inférieure à 5 sur 20 pour les épreuves obligatoires est éliminatoire.

Pour l'épreuve facultative, seuls sont pris en considération les points au-dessus de 10 sur 20.

Sont déclarés admis les candidats qui obtiennent un total de points au moins égal à 180 à l'ensemble des épreuves, une note au moins égale à 8/20 à l'entretien avec le jury et une note au moins égale à 10/20 à l'épreuve orale d'anglais.

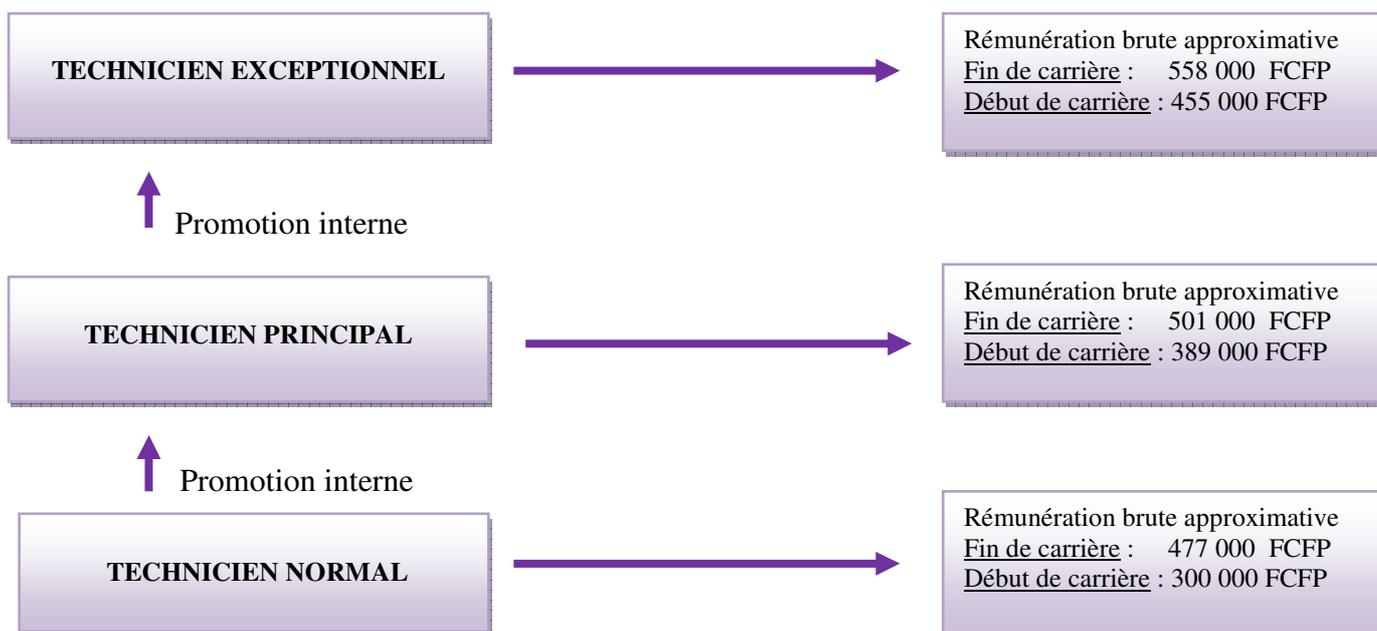
**Les annales sont disponibles sur le site internet suivant : [www.drhfpnc.gouv.nc](http://www.drhfpnc.gouv.nc)  
ou en vente à l'imprimerie administrative  
(rez-de-chaussée – porte n° 8 - de l'Immeuble Jacques Iékawé – 18 avenue Paul Doumer, Nouméa)**

## TECHNICIEN SUPERIEUR DES ETUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE - TSEEAC

Catégorie B

### Fonctions :

- exerce des fonctions d'encadrement, d'études, d'exploitation, de mise en œuvre des moyens informatiques, d'instruction et d'enseignement
- assure le contrôle de la circulation aérienne sur certains aérodromes
- élabore et diffuse l'information aéronautique
- contrôle les infrastructures et les servitudes aéroportuaires
- assure le contrôle technique d'exploitation du transport public, le contrôle de l'aviation générale, le développement des moyens informatiques, la maintenance ou l'exploitation d'équipements électriques et électroniques, l'organisation des services chargés de la logistique, la certification des aérodromes, le contrôle des services chargés de la sécurité incendie
- exerce des fonctions de contrôle de la circulation aérienne dans un organisme de contrôle de la circulation aérienne classé dans les groupes F et gouvernement sous réserve d'avoir obtenu et maintenu en état de validité les mentions correspondant à l'organisme d'affectation et d'être titulaires d'une licence de contrôleur de la circulation aérienne, assortie d'une qualification de contrôle d'aérodrome à vue ou de contrôle d'aérodrome aux instruments
- fonctions de contrôleur technique d'exploitation sous réserve d'être titulaire d'une habilitation spécifique
- participe au bon fonctionnement du système de management de la sécurité des organismes de contrôle de la circulation aérienne et à l'élaboration des études des procédures et des espaces aériens, ainsi qu'aux fonctions liées à la prise en compte de l'environnement



## ENGAGEMENT AU 1<sup>ER</sup> CONCOURS EXTERNE

Je soussigné(e) .....

Né(e) le .....

m'engage, en cas de réussite au 1<sup>er</sup> concours externe d'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile session 2020, à suivre la totalité de ma formation dans les conditions fixées à l'article 10 de la délibération n° 61/CP du 17 novembre 2008 portant dispositions relatives au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à servir la Nouvelle-Calédonie pendant 5 ans à compter de ma titularisation dans le corps des TSEEAC.

Je reconnais être informé que si cet engagement est rompu plus de 3 mois après le début de ma formation, je dois, sauf si la rupture ne m'est pas imputable, rembourser la Nouvelle-Calédonie d'une somme égale à la totalité des traitements et indemnités perçus pendant la formation ainsi que les frais de transport et les frais d'études engagés pour ma formation.

Fait à Nouméa, le  
(signature du candidat)

## ENGAGEMENT AU 2<sup>ND</sup> CONCOURS EXTERNE

Je soussigné(e) .....

Né(e) le .....

m'engage, en cas de réussite au 2<sup>nd</sup> concours externe d'accès au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile session 2020, à suivre la totalité de ma formation dans les conditions fixées à l'article 10 de la délibération n° 61/CP du 17 novembre 2008 portant dispositions relatives au corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile et à servir la Nouvelle-Calédonie pendant 5 ans à compter de ma titularisation dans le corps des TSEEAC.

Je reconnais être informé que si cet engagement est rompu plus de 3 mois après le début de ma formation, je dois, sauf si la rupture ne m'est pas imputable, rembourser la Nouvelle-Calédonie d'une somme égale à la totalité des traitements et indemnités perçus pendant la formation ainsi que les frais de transport et les frais d'études engagés pour ma formation.

Fait à Nouméa, le  
(signature du candidat)





## ANNEXE

### PROGRAMME DU CONCOURS EXTERNE DE TECHNICIENS SUPÉRIEURS DES ÉTUDES ET DE L'EXPLOITATION DE L'AVIATION CIVILE

#### Epreuves écrites d'admissibilité

##### I. – Epreuves écrites obligatoires

###### 1. Français (durée: 3 heures; coefficient 3)

L'épreuve de composition française doit avant tout permettre d'apprécier les qualités de style du candidat, son aptitude à exposer clairement une question et à rédiger correctement.

La présentation matérielle et l'orthographe de la copie influenceront sur la note donnée au candidat.

###### 2. Anglais (durée: 2 heures; coefficient 2)

L'épreuve écrite d'anglais consiste en une série de questions à choix multiple qui permettent de s'assurer que le (ou la) candidat(e) dispose des connaissances nécessaires dans les domaines du vocabulaire et des structures de la langue pour s'exprimer correctement sur des sujets de la vie pratique ou de l'actualité générale.

##### II. – Epreuves écrites obligatoires optionnelles

Le candidat doit obligatoirement choisir l'une des épreuves énumérées ci-dessous :

###### 1. Mathématiques et physique (durée: 3 heures; coefficient 6)

Programme de mathématiques et physique en vigueur de la classe de terminale S, pour le concours 2020. A partir du concours 2021, programme de terminale des spécialités mathématiques et physique-chimie.

###### 2. Sciences de l'ingénieur (durée: 3 heures; coefficient 6)

Programme en vigueur de la classe de terminale S option «sciences de l'ingénieur», pour le concours 2020. A partir du concours 2021, programme de terminale de la spécialité sciences de l'ingénieur.

##### III. – Epreuve écrite facultative

###### 1. Connaissances aéronautiques (durée: 1 heure; coefficient 1)

L'épreuve consiste en un sondage des connaissances générales du candidat dans les domaines techniques et le contrôle de la circulation aérienne. L'épreuve ne comportera pas de problèmes complexes mais pourra comporter des calculs simples ou l'application de formules usuelles.

L'épreuve porte sur les matières suivantes :

###### a) Navigation et radionavigation :

- définitions fondamentales (Nord, routes, caps, etc.) ;
- les unités, cartes de Mercator et Lambert, utilisation pratique ;
- le triangle de vitesses, résolution du triangle des vitesses ;
- problèmes usuels de conversion d'unités ;
- notions sur la mesure de la vitesse et de l'altitude, correction de vitesse, calculs fondamentaux ;
- notions sur les installations et matériels usuels de radionavigation en route et à l'atterrissage, description, utilisation, portées, principe ;

*Nota.*–L'utilisation de cartes, rapporteurs et ordinateurs est incluse dans le programme.

*b) Météorologie :*

- notions fondamentales sur les masses d'air, les types de nuages, frontologie ;
- pressions, humidité ;
- phénomènes dangereux pour l'aéronautique: givrage, turbulence, orages, brouillards;

*c) Contrôle de la circulation aérienne :*

- règles de l'air : services de la circulation aérienne ;
- organisation du contrôle, procédures en vigueur ;
- procédures du contrôle d'aérodrome et d'approche, du contrôle régional ;
- publications d'informations aéronautiques ;
- messages ;
- altimétrie ;
- service d'alerte ;

*d) Technique aéronautique et aérodynamique :*

- l'avion: description, les éléments constitutifs, la cellule ;
- les gouvernes: les dispositifs hypersustentateurs ;
- élément d'aérodynamique : portance, traînée, équations du vol, en palier, en montée, en descente ;
- notions sur les propulseurs : description, éléments constitutifs ;
- notions sur les instruments de bord.

## **Epreuves orales d'admission**

### **IV. - Epreuves orales obligatoires**

*1. Entretien avec le jury (durée: 30 minutes, préparation: 30 minutes; coefficient 4)*

A partir d'un texte issu de la presse généraliste ou professionnelle portant sur des thèmes d'actualité, économique, politique, la conversation avec le jury doit permettre d'apprécier les qualités de réflexion et les connaissances du candidat.

Elle est également destinée à mieux cerner sa personnalité, à apprécier sa motivation et son aptitude à exercer l'ensemble des fonctions d'un technicien supérieur des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Pour cela, le jury utilise une grille d'évaluation dont le contenu est chaque année mis en ligne sur le site internet du ministère chargé de l'aviation civile.

*2. Anglais (durée: 15 minutes, préparation: 20 minutes; coefficient 3)*

L'épreuve doit permettre de déterminer l'aptitude des candidats à s'exprimer correctement et à comprendre des documents sonores.

L'interrogation du candidat se fonde sur des enregistrements authentiques, en langue anglaise, d'extraits de dialogues ou interviews traitant de sujets d'actualité. Ces extraits sont chacun d'une durée d'environ 2 minutes.